

Chômeurs, demandeurs d'emploi, stagiaires, CES, RMistes, précaires

Ne vous laissez pas emporter par la tempête !
Contactez AC ! Agir ensemble contre le chômage

N°112
MARS 2008

RIEN NE VA PLUS

Les minima sociaux, RMI, ASS et autres sont en recul important depuis plusieurs années.

- 2007, le coût de la vie officiel est de + 2,6 %

- 2008, janvier flambée des prix le coût de la vie officiel est de + 2,3 %.

En réalité l'enquête de "60 millions de consommateurs" indique une inflation sur l'alimentation de plus de 10 %. Or les minima sociaux ont "augmenté" de 1,1 % à 1,6 % au 1^{er} janvier 2008 (+1,6 % pour le RMI);

L'alimentation représente environ 30 % du maigre revenu des minima sociaux. Cela signifie que si l'inflation pénalise tous les salariés et retraités, elle pénalise d'autant plus les bas revenus.

L'État bafoue ses engagements.

Lors des grandes manifestations de chômeurs en 1998, le gouvernement d'alors avait reconnu ces pertes de pouvoir d'achat du RMI, de l'ASS au

fil des années. Il s'était engagé à revoir les minima sociaux tous les 1^{er} janvier pour compenser intégralement la hausse des prix.

La perte actuelle est au moins de 12 à 15 % par rapport à 2000.

Pire, Sarkozy en rajoute encore en supprimant l'exonération de la redevance Télévision.

Il faut que chacun de nous le sache, cela ne s'arrêtera pas là, car ce pouvoir se croit tout permis. Prendre aux plus pauvres, donner aux riches telle est sa devise. Il faudra à nouveau, comme en 1998, rappeler dans la rue notre colère et exiger à défaut d'emploi un revenu décent pour vivre au moins égal au seuil de pauvreté, 780 euros par mois.



SOMMAIRE

- Page 1 : Rien ne va plus - Femmes
- Page 2 : Modernisation marché travail
- Page 3 : Modernisation marché travail
- Page 4 : Remise en cause RMI et API

FEMMES

Le 8 mars 2008 se situe dans un contexte politique très inquiétant de remise en cause des droits des femmes et de leurs acquis, partout, en Europe et dans le monde. Les revendications concernant les droits des femmes participent des droits humains fondamentaux sans lesquels aucune société ne peut être considérée comme juste, égalitaire et démocratique. Nous sommes solidaires avec toutes les femmes de France et des autres pays dans lesquels elles sont en butte aux discriminations et aux violences.

Nous ne voulons plus subir

Dans la sphère privée comme publique :

- Les violences conjugales a cause desquelles, en France, une femme meurt tous les trois jours !.
- Les viols : 48 000 femmes sont violées chaque année en France.
- Les mariages forcés, mutilations sexuelles, et diverses formes d'esclavage comme la prostitution.

Dans le monde du travail, les inégalités professionnelles entre les femmes et hommes qui s'aggravent et le Code du travail qui est peu à peu démantelé. Les femmes représentent :

- 80 % des salariés pauvres (payées en dessous du Smic).
- 57 % des chômeurs et chômeuses non indemnisés-inscrits à l'ANPE.

(Suite page 3)

RÉSISTER est le bulletin d'AC ! Besançon

AC ! Agir ensemble contre le chômage est un mouvement national avec des collectifs locaux répartis dans toute la France. **AC ! Besançon** est un collectif d'individus : privé d'emploi, salariés, étudiants et retraités qui luttent ensemble contre le chômage et l'exclusion.

AC ! défend les chômeurs et les exclus dans leur vie quotidienne, **agit** pour leur dignité, contre les tracasseries administratives, les radiations, etc...

AC ! explique les vraies raisons du chômage, **propose** des solutions, **se bat** pour les faire aboutir.

A Besançon **AC !** intervient auprès de l'ANPE, des ASSÉDIC, des transports, de la Municipalité, des députés.

N'hésitez pas à nous contacter.

« Personnes et organisations concernées » par l'extension de l'accord du 11 janvier 08 sur la « modernisation » du marché du travail

SALARIE-E

>>>> **Tu refuses**

lorsque tu es ...

=> en emploi :

- la possibilité pour ton employeur de modifier unilatéralement ton contrat de travail
- qu'il puisse te pousser à une « rupture à l'amiable » ;
- ne plus pouvoir contester ton licenciement au prud'homme ; ...

=> au chômage ou en formation

- un nouveau contrat de travail précaire, conditionné à la réalisation d'un projet ;
- le doublement de la période d'essai, triplement pour les cadres ;
- des cadeaux aux patrons, sans droits nouveaux pour les périodes de chômage ; ...



Pourtant, le gouvernement compte « étendre » l'accord puis faire voter une loi au printemps.

>>>> **Tu veux comme nous**

**La garantie d'un revenu minimum
et la continuité des droits sociaux**

>>>> **Alors, ensemble...**

- Une **période de consultation** « des personnes et organisations concernées » de **15 jours** va bientôt débuter : **Signe et fais signer la déclaration « POUR DES DROITS NOUVEAUX ! »** lancée par 14 mouvements. Nous porterons ces déclarations au ministère le dernier jour de la *consultation*.

- Préparons nos mobilisations pour avoir le meilleur rapport de force durant le vote de la loi au printemps et la « négociation » prochaine de l'assurance chômage !

Pour rester informé :

www.pourdesdroitsnouveaux.org

ACCORD SUR LA "MODERNISATION" DU MARCHÉ DU TRAVAIL EST UN ACCORD POUR LA PRÉCARISATION

Le 11 janvier 2008 quatre des cinq grandes centrales syndicales ont signé un accord sans précédent sur l'ampleur des mesures de précarisation que le patronat a su faire endosser aux syndicats. C'est un grand succès patronal face à des syndicats qui n'ont pas cherché à informer ou mobiliser les salariés.

Une directive européenne libérale de juin 2007 se glisse dans l'esprit de cet accord sans le dire explicitement : c'est le "flexisécurité" du fameux modèle danois = une grande flexibilité de gestion pour les entreprises (peu de règles limitant les licenciements) et une forte sécurité de revenu pour les salariés (allocations de chômage très élevées et versées pendant 4 ans)

On peut se poser une question : pourquoi vouloir flexibiliser le marché du travail français déjà très peu rigide : il y a 2,5 millions de CDD, 800 à 900 000 CDI sont licenciés chaque année, les ¾ des licenciements le sont pour motif personnel.

Les procédures de licenciements sont extrêmement simples : un entretien + l'envoi d'une lettre précisant les motifs. Licencier un CDI dans les deux premières années ne coûte quasiment rien.

Mais pour les salariés ayant une forte ancienneté les indemnités peuvent

représenter 1 à 2 ans de salaire et ceux-ci sont prompts à contester aux prud'hommes où dans un cas sur quatre ils gagnent. La grande trouvaille de cet accord a été le licenciement amiable :

- rupture conventionnelle par simple accord de l'entreprise et du salarié.
- rupture pour réalisation d'objet prévu du contrat pour les ingénieurs et cadres réclamé depuis des années par le MEDEF.

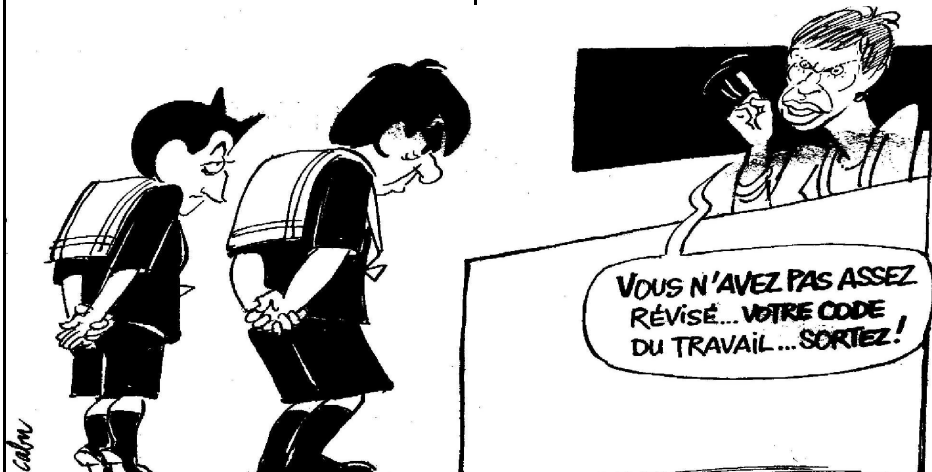
Ces deux séparations 'amicales" une fois homologuées, aucun recours n'est plus possible devant les tribunaux.

C'est une rupture dans le droit du travail français : en permettant un licenciement sans cause réelle et sérieuse l'accord met à bas 40 ans de construction des protections contre le licenciement arbitraire

Face à cela les syndicats ont obtenu des miettes :

- maintien de la couverture complémentaire maladie pendant 6 mois après rupture du contrat
- transposition des droits non utilisés au titre du droit individuel de formation chez un nouvel employeur avec l'accord de celui-ci.

En matière d'indemnisation du chômage et "l'offre valable d'emploi" les syndicats ont réussi à renvoyer à plus tard ces questions : la prochaine négociation Unedic a lieu fin 2008.



(Suite de la page 1)

- 83 % des emplois à temps partiel, la plupart imposés et avec des horaires flexibles.
- 60 % des emplois aidés ou en CDD...

Dans le monde politique :

- La sous-représentation des femmes dans les instances politiques malgré la loi sur la parité.

Nous luttons pour

- L'adoption et la mise en oeuvre de la loi cadre contre les violences proposée par le CNDF ;
- L' application du droit a l' avortement reconnu par la loi ; l' arrêt des tentatives de criminaliser l' IVG en accordant un statut Juridique a l' embryon par l' inscription à l' État civil d' un foetus quel que soit son stade de développement ;
- Le remboursement par la Sécurité Sociale de tous les moyens de contraception ;
- Un emploi stable à plein temps pour celles qui le souhaitent ; l' égalité des salaires entre les femmes et les hommes ; l' augmentation du pouvoir d' achat ; l' arrêt de la remise en cause du Code du travail ;
- Le droit à un logement décent avec un loyer accessible ; l' application de la loi de réquisition ;
- Un service public de la petite enfance ; la gratuité et le développement des crèches ;
- La cessation des rafles et des enfermements en centres de rétention dont sont victimes de nombreuses femmes immigrées ; un statut d' autonomie pour les femmes migrantes et le droit d' asile pour les femmes persécutées dans leurs pays ; la régularisation des sans-papiers ;
- La liberté de choisir sa sexualité ;
- La défense de la laïcité, contre l' ingérence du religieux dans le politique, contre tous les intégrismes religieux ;
- Le règlement pacifique des conflits avec une place prépondérante pour les femmes et leurs associations dans les processus de paix.

La solidarité avec les femmes du monde entier est notre force !

REMISE EN CAUSE FONDAMENTALE DU RMI, DE L'API où comment faire de économies sur les plus vulnérables

Le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique a déposé discrètement un décret relatif aux modalités d'évaluation des biens et des éléments de train de vie des personnes éligibles aux minima sociaux (RMI et API)

LES VŒUX SOUS-TITRÉS POUR LES MALENTENDANTS



Concrètement, dans le cadre d'une évaluation, un barème sera retenu pour définir l'éligibilité des personnes à ces allocations sociales. Ce barème prendra en compte un certain nombre d'éléments (propriétés bâties ou non bâties, moyens de transports, équipements hi-fi, vidéo, informatique...)

Conséquences attendues : suppression de l'allocation et par extension, de la CMU (Couverture Maladie Universelle) pour toutes les personnes dont le train de vie sera jugé trop confortable !!!

Il est clairement précisé, dans ce décret, que le "droit au RMI est remis en cause lorsque le montant de l'évaluation est supérieur ou égal à la moitié du montant annuel du RMI".

Nous nous insurgons face à cette démarche inacceptable et inconsidérée au regard des situations

de vie des personnes concernées, du chômage de masse persistant et du déficit d'emploi dans un marché du travail plus que morose.

On ne devient pas RMistes par vocation, on le devient faute d'emploi ou faute de droits ouverts au chômage. Près de 1,2 millions de foyer sont concernés (+ de 32 millions de personnes, avec les ayants-droit) et durcir les conditions d'éligibilité à ce revenu de survie, c'est, à nouveau, pénaliser les plus vulnérables.

Quelle cohérence avec ce décret et le Grenelle de l'Insertion qui se déroule actuellement ? Comment favoriser l'insertion professionnelle quand l'insertion sociale est rendue impossible ? Comment justifier ces nouveaux contrôles alors que le droit des affaires serait dépenalisé ?

Nous exprimons nos vives inquiétudes. Il s'agit d'un recul historique grave en matière de protection sociale.

Être pauvre, ça s'apprend



Pour nous contacter
AC / BESANCON
2 Rue Victor HUGO

☎ : 09.53.81.96.42

Fax : 03.81.81.62.25

E-mail : ac.besancon@free.fr

N'hésitez pas à consulter
sans modération

Le site national des collectifs :

<http://www.ac-chomage.org>

Le site local :

<http://ac.besancon.free.fr>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

(sauf mercredi)

9 h à 12 h

13 h à 16 h

Permanences

au point public :

de Planoise

6 rue Pablo Picasso

Le vendredi 14 h à 16 h

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TOUS LES MERCREDIS
A 20 H 30**

Qu'est ce qui est gratuit ?

Qu'est ce qui est ouvert à
tous les chômeurs ?

Qu'est ce qui est accessible
quelque soit votre niveau ?

Qu'est ce qui est ouvert le
lundi après midi (14h-17h) ?

Qu'est ce qui est ouvert le
mardi et le mercredi
(9h-12h et 14h-17h) ?

Qui est ce qui vous offre
une formation gratuite
d'environ 3 h par jour ?

C'est l'atelier informatique
de l'Association des Amis
d'Agir ensemble contre le
chômage

Coordonnées ci- dessus

Messagerie :

atelinfoac@free.fr